Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions Seniors Masculins Entreprises

N° 01

07 Septembre 2018

Présent(e)(s) Alain Le Viol, Président de la Commission de Gestion des Compétitions Seniors Masculin
Jean-Yves Nouvel
Georges Le Glédic

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.
Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Point sur les engagements d'équipes

28 équipes se sont engagées pour cette saison.

2. Elaboration des groupes

La Commission élabore les groupes de championnat :
1 groupe de 10 équipes pour le championnat D1
2 groupes de 9 équipes pour le championnat D2 et D3

Les rencontres débuteront le 24 septembre 2018

La Commission établit le calendrier général

3. Courriels

. Cholet Thalès du 09.07.2018
Pris connaissance.

. La Montagne Théo Granit du 31.07.2018
Pris connaissance.

. Nantes Centre Pénitentiaire du 28.08.2018
Pris connaissance.

. Nantes ASGEN du 06.09.2018
Pris connaissance.

Le Président,
Alain Le Viol

Le Secrétaire,
Jean-Yves Nouvel